



Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Freiburg

Eglise Evangélique Réformée du canton de Fribourg

Aktuell	Kantonalkirche	Kirchgemeinden	Dokumente	Links	Adressen	Home
Actualité	Eglise cantonale	Paroisses	Documents	Liens	Adresses	Sitemap

Adressen- oder Stichwortsuche
 chercher une adresse ou un mot-clé

Annexe de l'Eglise réformée fribourgeoise au "dossier bénévolat suisse"

En guise de remerciement pour les services rendus bénévolement, de reconnaissance et de valorisation du bénévolat et en vue d'un encouragement pour la poursuite d'un engagement dans le cadre de notre église, nous soutenons la remise de ce dossier-attestation.

Possibilités d'utilisation dans le cadre paroissial (liste d'exemples non-exhaustive)

- Enfance Ecole du dimanche, garderie, camps, éveil à la foi, cultes de l'enfance, direction de chœur d'enfants
- Jeunesse Accompagnement de catéchumènes, camps, week-end, autres activités, cultes de jeunesse
- Adultes Direction / organisation de groupes de prière, groupes de méditation, groupes bibliques, groupes de femmes, déjeuners des dames, groupes de travaux, de décoration ou de tricot
- Retraités / Organisation d'après-midi pour les aînés (retraités), excursions, Personnes âgées vacances, services de transport ou d'accompagnement, autres prestations Ö
- Cultes Décoration régulière de l'église, accompagnement instrumental, participation à la liturgie
- Manifestations Collaboration régulière aux "repas de midi", "soupes de carême", paroissiales apéritifs, bazars, ventes diverses
- Service de visite Service de visite régulier, visites aux nouveaux arrivés, aux jubilaires, aux malades, aux pensionnaires, aux mourants, accompagnement de personnes vivant en marge de la société (réfugiés, chômeurs, étrangers)
- Commissions Responsabilités au sein du Conseil de paroisse (présidence du Conseil, présidence de dicastère (finances, diaconie, formation, bâtiments, personnel, etc.), présidence du comité de nomination pour une repourvue pastorale ou diaconale
- Divers Organisation de groupes de maison, bibliothèques, service écrivain public, service de conciergerie bénévole, autres fonctions bénévoles

Quand le certificat doit-il être établi ?

- Sur demande
- Lors de la cessation de l'activité bénévole
- Lors d'un changement interne de l'engagement bénévole

Par qui ?

- Pasteur
- Diacre ou collaborateur socio-diaconal
- Responsable de jeunesse
- Secrétariat de la Paroisse
- Conseillers de paroisse en tant que responsables de dicastère
- Chaque responsable ayant accompagné durablement le/la bénévole dans son activité

Comment ?

- sur l'une des 6 feuilles d'attestation
- avec le logo et le timbre de l'Eglise cantonale en haut à droite
- avec le timbre de la Paroisse et la signature du Président du Conseil de paroisse en bas.

Indications relatives au compétences, voir au verso de cette feuille

Cette annexe est distribuée momentanément par la Commission cantonale de diaconie jusqu'à la parution du document suisse pour les Eglises; elle doit servir d'encouragement à l'utilisation du dossier bénévolat suisse dans les paroisses. De plus amples renseignements peuvent vous être fournis par la centrale à Morat, (tél. 026 670 45 40).